

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 FEVRIER 2026**

Le dix février deux mille vingt-six à dix-neuf heures le Conseil Municipal régulièrement convoqué le deux février deux mille vingt-six, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Marie-Ange CAZALA-CROUTZET, Maire.

PRÉSENTS : Mme CAZALA-CROUTZET, Mme GARROCQ, M. DELOT, M. COURADET, Mme GUITARD, M. BALASQUE, Mme DARRIGRAND, Mme GUÉRAÇAGUE, Mme TOUZET, M. COM-NOUGUÉ, Mme MARRACQ, M. LE MERCIER, M. COVEZ.

REPRÉSENTÉS : Mme DARETS (pouvoir à Mme CAZALA-CROUTZET), Mme LABAT (pouvoir à Mme MARRACQ), M. PÉMOULIÉ (pouvoir à M. DELOT).

EXCUSÉS : M. CHOQUET, Mme LABOURDETTE

ABSENT : M. CLAVARET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DARRIGRAND

Délibération n° 09-02-26 : Forêt communale - ONF – Programmation de travaux 2026

Madame la Maire rappelle que le Conseil Départemental 64 et la Région Nouvelle-Aquitaine ont suspendu à compter de l'année 2025 leurs subventions pour les travaux sylvicoles.

Elle présente au Conseil Municipal le programme d'actions 2026 pour la forêt communale, proposé par l'ONF, et qui se décompose comme suit (valeurs exprimées en € HT) :

- Entretien des routes et pistes forestières : **1 740.00 €**
- Travaux dans les parcelles en régénération :
 - . Parcelle 20.p : **5 950.00 €**
 - . Parcelle 6.p : **2 010.00 €**
 - . Parcelle 26.p : **6 850.00 €**
 - . Parcelle 29.p : **2 800.00 €**

Total € HT des travaux 2026 : **19 350.00 €**

2 petites précisions :

- P.20 : L'ouverture mécanisée des cloisonnements sylvicoles + Dégagement manuel n'auront pas lieu si le peignage de la ronce se fait (nous attendons le retour de l'entreprise afin de savoir si elle est prête à venir sur le secteur).
- P.26 : Sur cette parcelle, il est prévu de mettre en place une « nouvelle technique » d'entretien de la régénération naturelle qui se fait de plus en plus pour limiter le coût des entretiens des parcelles en régénération.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** de l'engagement du **programme de travaux ONF 2026** pour un montant de **19 350.00 HT €**.
- **Autorise** Madame la Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document et acte relatifs à ce projet.

Ainsi fait et délibéré à Bénéjacq, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres,

Pour extrait conforme,

**La Secrétaire de séance,
Marielle Darrigrand**



**La Maire,
Marie-Ange Cazala-Crouztet**

